Association Générale des Retraités de la Police Nationale
2 bis rue Dupont de l'Eure – 75020 PARIS

Tél. : 01 40 30 76 67
Courriel : secretariat@agrpn.fr

Banque Postale
Fax : 01 43 67 23 27

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné (e), déclare adhérer à l'Association Générale des Retraités de la Police Nationale.

NOM et Prénoms :

Date de Naissance :

Grade et dernier service d'activité :

Date de départ en retraite :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Portable :

Courriel : @

Signé à

Le

Signature

Je vous adresse ma cotisation par : chèque bancaire ☐ prélèvement ☐ autres ☐

✂----------

Joindre un R.I.B

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Association Générale des Retraités de la Police Nationale à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions de l'Association Générale des Retraités de la Police Nationale. Vous bénéficiez du droit d'être rembourse par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorise, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorise. Ce mandat sera renouvelé par tacite reconduction

Référence unique du mandat

Association Générale des Retraités de la Police Nationale

0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

Nom et prénom du débiteur

Adresse du débiteur

Code postal Ville Pays

Numéro de compte (IBAN)

Code d'identification banque (BIC)

Nom du créancier **Association Générale des Retraités de la Police Nationale**

Identifiant du créancier F R 1 4 Z Z Z 4 5 5 7 5 5 Paiement récurrent/répétitif X

Adresse du créancier 2 bis rue Dupont de l'Eure Code postal 7 5 0 2 0 Ville PARIS

Signé à

Le

Signature

Les informations contenues dans le présent mandat, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son adhérent. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Conformément à l'article 19 de l'ordonnance 2009-866, relatif à la continuité des mandats de prélèvement, le consentement donné au prélèvement national que vous avez signé demeure valable pour le prélèvement SEPA ; nous continuerons à envoyer des ordres de prélèvement à votre banque pour tare débiter votre compte conformément à l'autorisation que vous lui avez donnée. **Déclaration à la CNIL sous le numéro 1666697.**